

Cachet de la Recette

AVIS OU ~~RAPPEL~~ D'ÉCHÉANCE

A Madame Pestade Louis

8 Av. des Acacias

65500 Jie Bigone

TLE / 4-89

N° de référence à rappeler dans toute correspondance

Le 02/03/89 198

Je me permets de vous rappeler que vous êtes redevable de la somme de

3 382,00

francs,

au titre de la base locale à l'équipement

- qui devra être réglée au plus tard le (1) 22 Avril 89
- ~~qui devait être réglée au plus tard le (1)~~

Bien entendu, je me tiens à votre disposition pour toute demande de renseignements. Je crois cependant devoir vous signaler que tout paiement tardif entraîne obligatoirement l'application des pénalités de retard prévues par la loi.

Veillez agréer l'assurance de ma considération distinguée.

Regle 8 Avril 89

Le Receveur des Impôts,

[Signature]

Nom du signataire : M. M.

(1) Rayer celui des deux cas qui n'est pas envisagé.

Article 1727. - « Tout retard dans le paiement des impôts, droits, taxes, redevances ou sommes quelconques qui doivent être versés aux comptables de la Direction générale des Impôts donne lieu à l'application d'une indemnité égale, pour le premier mois, à 3 % du montant des sommes dont le versement a été différé et, pour chacun des mois suivants, à 1 % dudit montant. Pour le calcul de cette indemnité, qui ne peut être inférieure à 5 francs, toute période d'un mois commencée est comptée entièrement. »

FAIT GÉNÉRATEUR

- Permis de construire du 22.04.86
- Lettre valant PC du
- Permis modificatif n°
- (entraînant un compl. de taxes) du
- Modifiant le PC n°
- du
- En cas de transfert, Date du transfert : Ancien titulaire :
- Procès-verbal d'infraction du

(A remplir par les Services fiscaux) Fiche n° 245  
Dossier n° 460 . 86 M 00012

8, Avenue des Acacias  
Vic-en-Bigorre

Nom et adresse du destinataire : Adresse de la construction :

M. LESTRADE Louis

8, Avenue des Acacias  
65500 VIC-EN-BIGORRE

ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DES TAXES

Le Département des HAUTES-PYRENEES

La commune de Vic-en-Bigorre

CODE DES CATEGORIES D'IMMEUBLES  
(voir désignation au recto)

DÉCOMPTÉ DES DIFFÉRENTES TAXES

ÉLÉMENTS COMMUNS AUX DIFFÉRENTES TAXES		Taxe locale d'équipement (pour la commune)		Taxe départ. pour le CAUE (pour le département)		Taxe départ. d'espaces verts (pour le département)	
Surfaces de planchers développées hors œuvre nettes taxables en m <sup>2</sup> *	Valeur taxable (en F/m <sup>2</sup> )	Taux applicable (%)		Taux applicable (%)		Taux applicable (%)	
		Montant de la taxe (en F)	Montant de la taxe (en F)	Montant de la taxe (en F)	Montant de la taxe (en F)		
a	b	c	d = a x b x c	e	f = a x b x e	g	h = a x b x g
7 00356	1900	1	6764	0.3	2029		0
		1	0	0.3	0		0
<b>SOMME DUE AU TITRE DE CHAQUE TAXE</b> .....			6764		2029		0
<b>QUOTE-PART</b> des participations payées par les lotisseurs (autorisation de lotir antérieure au 1-10-1968) <b>A DÉDUIRE</b> ..							
<b>AMENDE FISCALE</b> (en cas de PV d'infraction) .....							
<b>TOTAL POUR CHAQUE TAXE :</b>			6764		2029		0

SOMME TOTALE A PAYER :

8793

\* La surface mentionnée dans cette colonne tient compte de l'exonération éventuelle de la ou des taxes concernées compte tenu de l'engagement pris d'affecter les locaux à l'usage de : (art. 317 bis et ter du Code général des impôts)

PARTIE A REMPLIR PAR LES SERVICES FISCAUX

Échéancier des versements à effectuer			Versements ou prises en charge			
Versements**	Date	Montant	Références et date	TLE	TD CAUE	TDEV
1 <sup>er</sup>	22.10.87	5411,00	Reglé Novembre 87	3382	2029	
2 <sup>e</sup>	22.04.89	3382,00	Reglé 8 Avril 89	3382	-	

\*\* Les modalités de versement reposent sur les bases de calcul suivantes : 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> versements : P = 1/3 (d + h) + 1/2 f ; 3<sup>e</sup> versement : P = 1/3 (d + h).

Les paiements peuvent être effectués en numéraire, par chèque bancaire, par versement ou virement au CCP mentionné au recto (les frais d'envoi ou de virement sont à la charge de l'expéditeur). Le chèque ou le mandat doit être établi à l'ordre du receveur des impôts. Le nom de la commune du lieu de construction et le numéro du dossier devront être indiqués au dos du chèque ou du mandat ainsi que la nature de la ou des taxes.